



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 5 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 33
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2026-102

**RENOUVELLEMENT DE
L'ADHÉSION ET DÉSIGNATION
DES REPRÉSENTANTS AU CENTRE
DE RESSOURCES COHÉSION
SOCIALE ET URBAINE À LA
RÉUNION
(CR-CSUR)**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 avril 2026.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 6 mai 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi cinq mai à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkie, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe par Guy Pernic (à partir de l'affaire n° 2026-076), Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata, M. Alain Iafar par Mme Sophie Tsiavia, Mme Isabelle Erudel par M. Franck Jacques-Antoine (à partir de l'affaire n° 2026-076), Mme Nancy Tatel par Mme Véronique Bassonville, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean-Patric Boitard.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe et Mme Isabelle Erudel à 17h43 (affaire n° 2026-076).

Absents : M. Jean-Yves Langenier et Mme Barbara Saminadin.

Affaire n° 2026-102

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU
CENTRE DE RESSOURCES COHÉSION SOCIALE ET URBAINE À LA RÉUNION
(CR-CSUR)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-026 du conseil municipal du 31 mars 2026 mettant en application l'article L2121-21 du CGCT pour la désignation à main levée des membres du conseil municipal au sein des instances, en l'absence de disposition législative ou réglementaire exigeant le vote à bulletin secret ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Concernant l'avis favorable de la commission « Logement – Habitat – Politique de la ville » réunie le 22 avril 2026 ;

Après appel à candidatures,

Candidat de la majorité

Titulaire

Wilfid CERVEAUX

Suppléant

Morgan JOVIEN

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville du Port au Centre de Ressources « Cohésion Sociale et Urbaine à La Réunion » (CR-CSUR) et le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 3 000 € ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ainsi que le versement de la cotisation de la commune ;

Article 3 : de désigner M. Wilfrid CERVEAUX (titulaire) et M. Morgan JOVIEN (suppléant) pour représenter la ville dans les instances du CR-CSUR ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CENTRE DE RESSOURCES COHÉSION SOCIALE ET URBAINE À LA RÉUNION (CR-CSUR)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de l'adhésion de la commune du Port au Centre de Ressources « Cohésion Sociale et Urbaine à La Réunion » (CR-CSUR) pour la période du mandat en cours et de procéder à la désignation des représentants (titulaire et suppléant) pour siéger au sein des instances du CR-CSUR.

Le CR-CSUR existe depuis 2007. Constitué sous forme de groupement d'intérêt public (GIP), il a vocation à s'ouvrir à l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique de la ville, collectivités et bailleurs sociaux notamment.

Le CR-CSUR est au service des acteurs de la politique de la ville sur le territoire réunionnais pour notamment :

- soutenir les collectivités par un accompagnement à l'ingénierie des équipes opérationnelles pour l'animation des contrats de ville ;
- soutenir les partenaires signataires des contrats de ville en favorisant l'inscription de leurs actions dans les axes stratégiques des CDV pour une meilleure visibilité des crédits de droits communs ;
- encourager l'expertise d'usage des habitants des quartiers ;
- animer des sessions de formation autour des enjeux de la politique de la ville, des valeurs de la République et de la laïcité.

La Ville du Port est un territoire pleinement concerné et impliqué dans la politique de la ville de par sa population qui réside à 80 % en quartier prioritaire. Ainsi, faire partie du CR-CSUR permet à la Ville de :

- démultiplier les opportunités d'enrichissement croisé avec les autres membres du GIP ;
- contribuer aux échanges et débats initiés par le CR-CSUR ;
- porter des sujets aux instances nationales par l'intermédiaire du GIP (telles que l'évolution des Contrats de Ville à La Réunion et leur adaptation aux spécificités locales).

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 3 000 €. Il conviendra également de désigner les représentants de la ville du Port (titulaire et suppléant) pour siéger au sein du CR-CSUR.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville du Port au Centre de Ressources « Cohésion Sociale et Urbaine à La Réunion » (CR-CSUR) et le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 3 000 € ;
- d'autoriser le maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ainsi que le versement de la cotisation de la commune ;
- de désigner les représentants de la ville du Port (titulaire et suppléant) pour siéger au sein du CR-CSUR ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.